

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21/11/2022

## CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU VAR

**MARDI 29 NOVEMBRE 2022 DE 8 H 30 À 17 H**  
**Palais Neptune - Toulon**

### JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

20 NOVEMBRE 2022

La journée internationale des droits de l'enfant est la date anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 1989 par 191 pays. À cette occasion, un certain nombre d'événements sont organisés par les acteurs du monde de l'enfance. En France, la Défenseure des droits remet un rapport au Président de la République et au Parlement.



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chaque année depuis 2015, le Département du Var organise la conférence annuelle de l'ODPE. Réservée aux professionnels qui participent à la protection de l'enfance, elle réunit près de 600 participants au Palais Neptune à Toulon.

Depuis plusieurs années, le constat des difficultés et de la souffrance des professionnels de la protection de l'enfance est régulièrement fait, avec une accélération depuis la crise sanitaire.

La protection de l'enfance suscite des émotions fortes, la peur, le dégoût, l'insupportable, voire la fascination, parfois au détriment de la pensée.

Lorsque les médias s'emparent du sujet c'est essentiellement pour en pointer les dysfonctionnements.

Intervenir en protection de l'enfance, c'est donc inévitablement se confronter à une clinique complexe, exposée et méconnue.

### CONTACTS

► Lilia CACCIA

Tél. 07 86 46 55 29

► Emilie de la BOUVRIE

Tél. 06 20 14 56 36

► Roxane BEAUVAIS

Tél. 06 10 74 23 13

[presse@var.fr](mailto:presse@var.fr)

Attachées de presse  
Direction de la communication  
Département du Var

L'investissement des professionnels dans ces situations n'est pas sans conséquences. Leurs ressources individuelles, leurs compétences professionnelles, la cohérence institutionnelle sont ainsi affectées et éprouvées.

Comprendre ces mécanismes, prendre en compte leurs effets et mettre en place les conditions nécessaires pour sécuriser les professionnels permet alors de favoriser le *prendre soin* des enfants - parents - professionnels.

## MARDI 29 NOVEMBRE 2022 LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE

(sous réserve de modifications)

Thème : «Travailler en protection de l'enfance : facteurs de risques, leviers de résilience»

► **8 h 30 : Accueil des participants.**

► **9 h 15 : Discours de Jean-Louis MASSON,**  
Président du Conseil départemental du Var, Président de l'ODPE du Var.

► **9 h 30 : Remise du DU (Diplôme Universitaire) Protection de l'Enfance aux lauréats de la promotion 2021/2022,**  
en présence de **Caroline DEPALLENS**, conseillère départementale, présidente de la commission Enfance et **Emmanuel Aragon**, responsable de l'équipe pédagogique du DU.

► **10 h : Intervention théâtrale,**  
à partir d'une situation, par la Compagnie Crinoline.

► **10 h 15 : Conférence d'Eliane Corbet,**  
Psychopédagogue et ancienne directrice du CREA Rhône-Alpes, sur «Les mécanismes de contamination des professionnels de la protection de l'enfance».

► **11 h 15 : Échanges avec la salle.**

► **11 h 45 : Présentation de capsules vidéo,** réalisées par les jeunes de la Protection Judiciaire Jeunesse (PJJ) : interviewes de professionnels et futurs professionnels de la protection de l'enfance.

► **12 h : Clôture de la matinée.**

► **14 h : Conférence d'Eliane Corbet,** sur les leviers de sécurité nécessaires pour travailler en protection de l'enfance.

► **15 h : Échanges avec la salle.**

► **15 h 15 : Intervention théâtrale,**  
à partir d'une situation, par la Compagnie Crinoline.

► **15 h 30 : Pause,**

► **15 h 45 : Table ronde : expériences inspirantes  
avec des intervenants**

- Association RETIS (Haute-Savoie)
- Association Union pour l'enfance
- LVA (Lieux de Vie et d'accueil) Le Bois Margaux
- Analyse de la pratique

► **16 h 30 : Intervention théâtrale,**  
à partir d'une situation, par la Compagnie Crinoline.

► **16 h 45 / 17 h : Clôture de la journée,**

## À PROPOS

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance du Var (ODPE) :  
un lieu de coordination et de concertation des acteurs de la protection de  
l'enfance.

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le président du Conseil  
départemental du Var a pour responsabilité de piloter l'ODPE et de définir sa  
politique de mise en œuvre.

**L'ODPE est une instance partenariale regroupant toutes les institutions in-  
téressées par la protection de l'enfance.**

Il comprend notamment, des services du conseil départemental, de l'autorité  
judiciaire et des autres services de l'Etat ainsi que des représentants de tout ser-  
vice et établissement qui participent ou apportent leur concours à la protection  
de l'enfance, et des représentants des associations concourant à la protection  
de l'enfance et de la famille.

Construire une démarche d'observation, cohérente, utile à la fois pour les élus  
et les professionnels.

La finalité recherchée est une intervention plus adaptée en direction des familles  
et des enfants en s'efforçant de développer une démarche de prévention. Cette  
démarche permet l'apport de connaissances nouvelles et un processus de co-  
construction avec l'ensemble des acteurs.

## QUELQUES CHIFFRES

► Les données 2021  
de l'ODPE du Var

- Nombre d'informations préoc-  
cupantes recueillies : 4 313
- Nombre de mineurs confiés à  
l'Aide Sociale à l'Enfance au  
31/12/2021 (hors MNA) : 1461
- Nombre de MNA (mineurs non  
accompagnés) confiés : 479
- Total : 1940
- Nombre de mineurs ayant  
bénéficié d'une mesure  
d'intervention éducative  
à domicile : 4 526

---

Créé en 2008, l'ODPE du Var a pour missions de :

- recueillir , examiner, et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département, avant de les adresser à l'Observatoire National de Protection de l'Enfance (ONPE),
- suivre la mise en oeuvre du Schéma départemental de l'enfance et de la famille,
- formuler des propositions et avis sur la mise en oeuvre de la politique de protection de l'Enfance dans le département du Var,
- être informé de toute évaluation des services et établissement intervenants dans le domaine de la protection de l'enfance,
- réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département en application de l'article L 542-1 du code de l'éducation et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins de l'ensemble des professionnels intervenant en protection de l'enfance.